



communauté
de communes

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 - 127

Objet : Achat de prestation – atelier d'art culinaire avec les chevaliers fouetteurs de Chantilly

NOUS, Alain BATTAGLIA, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment par ses articles L.2122.21, L.5211.9, L.5211.10 et L.1617-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la Communauté de communes Senlis Sud Oise ;

Vu les statuts de la communauté de communes Senlis Sud Oise, modifiés par la délibération n°2017-CC-07-099 du 25 septembre 2017 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°44-CC230426 du 23 avril 2026 relative aux délégations d'attribution du Président ;

Considérant que cette action entre dans le cadre de la quinzaine du SISM (Semaines d'Information sur la Santé Mentale), qui se déroulera du 5 au 18 octobre 2026, et dont la thématique nationale est : « Pour notre santé mentale, ouvrons-nous aux arts ! »

Considérant que, dans ce cadre, le Relais Petite Enfance souhaite organiser un atelier d'art culinaire consacré à la réalisation et à la dégustation de crème Chantilly sucrée ;

Considérant que le prestataire Les Chevaliers Fouetteurs de Chantilly propose cette animation à un tarif préférentiel accordé au Relais Petite Enfance, une partie du coût de la prestation étant prise en charge par la confrérie.

Vu la proposition financière présentée par la confrérie des chevaliers fouetteurs ;

Considérant que le coût total de cette opération s'élève à 100 € TTC.

DECIDONS

ARTICLE 1 D'accepter et de signer le devis pour la mise en œuvre de cette action.

ARTICLE 2 D'autoriser le Président à signer tout document et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

SUREAU

Vu K.S.

Le 19 juin 2026

Communauté de Communes Senlis Sud Oise

30 avenue Eugène Gazeau • 60300 Senlis

03 44 99 08 60

www.ccsso.fr



communauté
de communes

ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ou son représentant est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Chef de Service Comptable de Senlis chargé des finances de la CCSSO (Oise),
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Jean-Baptiste LEGRAIS

Fait à Senlis, le 15 juin 2026

Certifié exécutoire compte tenu :

De la transmission en Sous-Préfecture le : 06 JUIL. 2026

Et de la publication sur le site internet le :

06 JUIL. 2026

Signé électroniquement par
JEAN BAPTISTE LEGRAIS

Le 2 juillet 2026

Alain **BATTAGLIA**

Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

Maire de Pontarmé

BUREAU

Vu K.S

Le 19 juin 2026

Communauté de Communes Senlis Sud Oise
30 avenue Eugène Gazeau • 60300 Senlis
03 44 99 08 60
www.ccsso.fr



SASU CHANNEKAR

5 PLACE SAINT FRAMBOURG

60300 SENLIS

Senlis Sud Oise

A l'attention de Pauline Evrard

pauline.evrard@ccsso.fr
 Tel: 06 78 62 11 29

Senlis, le 15/06/2026

Référence: jeudi 15 octobre 2026

Lieu: à valider

Nombre de personnes: 20 enfants + assistantes

Objet: atelier crème Chantilly

DATE	DESIGNATION	PU HT	T V A	Nombre	MONTANT HT	MONTANT TTC
15-oct	Animation crème Chantilly		20%	FORFAIT	83,33 €	100,00 €
	horaire: entre 9H30 et 11H					
TOTAL					83,33 €	100,00 €
T O T A L H'		83,33 €				
TOTAL EXO						
TVA 20%		16,67 €				

A nous retourner un double de ce devis dument signé de votre part

Références bancaires: SG pro

Code banque: 30076

Code guichet:04331

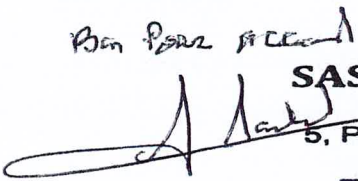
Numéro de compte: 138 214 00200

Code IBAN: FR76 3000 3029 4800 0200 1075 235

BIC: SOGEFRPP

Bon pour accord
Sasu CHANNEKAR

Bon pour accord
Le Client

Bon pour accord

SASU CHANNEKAR
 Capital 1500 €
 5, Place Saint Frambourg
 60300 SENLIS
 Tél : 06 07 09 77 36
 820 432 714 RCS Compiègne